

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 1^{er} juillet 2019

Objet
Fixation des tarifs
pour les
spectacles de la
saison culturelle
2019-2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

Absent excusé :

M. LE BARS

M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc.) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs partenariats sont également mis en place de manière à garantir la diversité des propositions.

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation obéit à des règles juridiques, fiscales, contractuelles bien particulières. C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie des spectacles. Il pose le principe suivant : tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet, délivré avant l'entrée dans cet établissement.

Le billet est obligatoire lorsque le spectacle est payant. De plus, pour les invitations distribuées pour un spectacle payant, un billet devra être délivré au spectateur invité et la mention de gratuité devra apparaître sur le billet. Chaque partie du billet ainsi que la souche doivent comporter les mêmes mentions obligatoires.

Ainsi, chaque année, une billetterie manuelle (carnet à souche) est arrêtée pour la saison de spectacles.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver les tarifs proposés pour la saison 2019-2020.

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du **mercredi 18 juin 2019** ;

Considérant que, la fixation des **tarifs de la saison 2019-2020** nécessite que le Conseil Municipal

1)

Tarif Plein Hors Floirac	Tarif Plein Floirac	Tarif Réduit : Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, groupe d'au moins 10 spectateurs, adultes à partir de 65 ans, étudiants, moins de 18 ans	En Abonnement : 3 spectacles minimum	Invitations
Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré (gris)
14 € (jaune)	8 € (vert)	6 € (violet)	6 € (violet)	

2) Tarifs pour le concert « Alex Beaupain » ; organisé en coproduction entre la Ville de Floirac et la Rock School Barbey, dont la ville de Floirac dispose d'un contingent de places.

Tarif en prévente	Tarif sur place	Invitations
Tarif	Tarif	Exonéré (gris)
22€ (rose)	25€ (orange)	

3) Tarifs pour le spectacle Multiple-s organisé en partenariat avec le FAB (Festival International de Bordeaux)

Tarif Plein Hors Floirac	Tarif Plein Floirac	Tarif Réduit : Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, groupe d'au moins 10 spectateurs, adultes à partir de 65 ans, étudiants, moins de 18 ans	Tarif pass ADDICT	Invitations
Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré (gris)
14 € (jaune)	8 € (vert)	6 € (violet)	8 € (vert)	

4) Tarifs pour le spectacle intercommunal, programmé par les villes de Bègles, Floirac.

Tarif pour le spectacle :

- « Abaque » – des 10,15 et 16 novembre 2019

Tarif Plein Hors Floirac	Tarif Réduit : Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants	Tarif Jeune : Moins de 18 ans	Invitations
Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré (gris)
14€ (bleu)	10€ (blanc)	5€ (rouge)	

Une billetterie spécifique sera réalisée pour le spectacle « Abaque » ; comportant les mentions : date de la représentation, lieu de la représentation, titre du spectacle, coût de la place.

5) Tarifs pour les spectacles Jeune Public « Poulette Crevette » ; « MoTTes » ; « La serpillière de M. Mutt » ; « Petit pas voyageurs »

Tarif unique	Invitations
Tarif	Exonéré (gris)
4€ (rose)	

Sur demande du Comptable du Trésor Public, une billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

Le Conseil Municipal, après délibéré ;

APPROUVE les tarifs de la saison 2019-2020.

DIT que les fonds seront encaissés par la régie des Recettes Fêtes et Spectacles et inscrits en recettes au chapitre 70, article 7062.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	